



**Processus de Sélection Collectif France  
Pour épreuve continentale de qualification  
Barcelone du 12 au 15 avril 2018  
aux Jeux Olympiques de la Jeunesse 2018  
Buenos Aires octobre 2018**



# **Règles spécifiques à la sélection du collectif France qui participera à la qualification continentale pour les Jeux Olympique de la Jeunesse 2018**

## **Préambule**

L'objet de ce document est de formaliser le processus de sélection qui permettra d'identifier les jeunes athlètes français(e)s capables de remporter les quotas qualificatifs en avril prochain à Barcelone pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse qui se tiendront en Argentine en octobre prochain.

Le programme d'action et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par l'encadrement technique national.

Le processus de sélection est l'élément constitutif de ce jeune collectif France. Il contribue pleinement à sa réussite. Outre sa fonction de sélection, il participe à préparer les athlètes à remplir les objectifs de l'Equipe de France sur cet évènement.

## **Organisation de la sélection à la compétition de qualification continentale pour les JOJ**

### **Sélection en plusieurs temps**

#### **1. Processus d'accès et sélection Jeux Olympiques de la Jeunesse**

##### **1.1 Processus d'accès et conditions de participation**

###### **1.1.1 Processus d'accès**

Pour accéder au regroupement de sélection du collectif France organisé du jeudi 8 au samedi 10 mars 2018, les sportives et sportifs devront

- soit avoir été identifié(e)s en 2017 par les « Head Coach » dans le groupe des athlètes éligibles (liste ci-dessous)
- **soit avoir participé aux tests PASS 2018 organisé le week-end du 3 et 4 février 2018 et avoir été retenu(e)s à l'issue de ces tests.**

###### **1.1.1.1 1<sup>er</sup> temps de pré - sélection : fin 2017**

**A partir :**

- du classement des tests PES 2017,
- des classements nationaux 2017,
- des résultats des courses de l'automne 2017,

10 athlètes - 5 filles et 5 garçons - ont été identifié(e)s par les entraîneurs et sont proposé(e)s la Direction Technique Nationale pour une participation directe au week-end de regroupement qui servira de préparation et de sélection du collectif France qui partira à Barcelone pour remporter les places qualificatives pour Buenos Aires en octobre prochain.

## Liste des athlètes identifiés (e)s et éligibles à la sélection prévue du 8 au 10 mars 2018

NOM	PRENOM	CLUB	REGION	INTER REGION	DATE NAISSANCE	DISCIPLINE	GENRE	EMBARCATION
CHARAYRON	ROMANE	1115 - CLUB CANOE KAYAK LIMOUXIN	OCCITANIE	SUD	24/05/2003	CEL	F	K
CROCHARD	CHLOE	6804 - ASS. SPORTS DES CHEMINOTS DE MULHOUSE-RIEDISHEIM	GRAND EST	EST	03/01/2002	CEL	F	K
VUITTON	EMMA	3112 - MURET OLYMPIQUE C.K.	OCCITANIE	SUD	15/10/2003	SLA	F	K ET C
DELIASSUS	DORIANE	6411 - PAU CANOE-KAYAK CLUB UNIVERSITAIRE	NOUVELLE AQUITAINE	SUD	17/11/2002	SLA	F	K ET C
CASTRYCK	CAMILLE	3539 - CESSON RENNES CANOE KAYAK	BRETAGNE	OUEST	17/04/2003	SLA/ CEL	F	C
WAGNER	YANN	6701 - STRASBOURG EAUX VIVES	GRAND EST	EST	10/08/2002	CEL	H	K
BOUCHARDON	TOM	8101 - ALBI KAYAK CANOE	OCCITANIE	SUD	19/02/2002	SLA	H	K
AUGU	LUCAS	3703 - VAL DE L'INDRE CANOE KAYAK	CENTRE	OUEST	08/01/2002	SLA	H	K
WINIARSKI	LOIC	5102 - C.K. DORMANS EAUX LIBRES	GRAND EST	EST	02/07/2002	SLA	H	K
SENECHAULT	YOHANN	9402 - CANOE KAYAK CLUB FRANCE	ILE DE France	NORD	16/05/2002	SLA	H	C

### 1.1.1.2 2<sup>nd</sup> temps de sélection – Février 2018

#### A partir :

- du classement des tests PASS 2018,

**8 à 10 athlètes supplémentaires** pourront être identifié(e)s par les « Head Coach » et proposé(e)s pour une participation au week-end de regroupement, pour préparation et sélection du collectif France qui partira à Barcelone pour remporter les places qualificatives pour Buenos Aires en octobre prochain. Nous nous appuyerons sur le classement général des tests PASS 2018 avec nécessité de valider l'esquimautage et un niveau de performance minimum dans l'épreuve du 200 m en bateau de course en ligne (note de 3 et plus).

#### 1.1.2 Conditions administratives

- Etre licencié(e) à la FFCK et né(e) entre le 01/01/2002 et 31/12/2003,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international,

#### 1.1.3 Conditions sportives

- Participer au Tests PASS 2018, se référer au programme des Tests 2018
- Etre accompagné par un **réfèrent majeur (club, région) pendant le regroupement du 8 au 10 mars 2018**, afin de mutualiser au mieux, un cadre pour une même région ou inter région est possible.

## 2. Sélection pour participation à la qualification continentale à Barcelone

La Sélection des athlètes pour Barcelone s'effectuera à partir :

- des performances réalisées sur les parcours et épreuves de la qualification continentale lors du regroupement des 8, 9 et 10 mars.

**La proposition de sélection pourra s'appuyer sur :** les classements nationaux slalom en cours, Kayak, Canoë, homme et Dame, dans la discipline du slalom, les résultats sur les courses de l'hiver, Kayak, Canoë, homme et Dame, dans la discipline de la course en ligne, et le classement des tests PASS du 3 et 4 février 2018.

A l'issue du regroupement du 8 au 10 mars, 8 athlètes – 4 filles et 4 garçons - pourront être proposés à la sélection continentale 2018, 2 en C1 Dame, 2 en K1 Dame, 2 en K1 Homme et 2 en C1 Homme. Une liste complémentaire pourra être établie pour chacune des catégories.

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente des classements et propositions issus des présentes règles de ce processus de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France. Il peut minorer ou majorer les effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve ou des résultats individuels obtenus.

Conformément à la convention 2018 - Sportif de haut niveau, chaque athlète sélectionné(e) sera tenu(e) de participer à l'intégralité du programme d'actions 2018 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un(e) athlète ne peut honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement), le sportif, la sportive suivante au classement de la compétition de sélections peut être sélectionné(e) pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

### **3. Programme prévisionnel pour participation à la sélection continentale pour JOJ**

- 3 et 4 février 2018 participation aux Tests PASS 2018
- 8 au 10 mars 2018 regroupement pour la sélection du collectif France (Pôle Espoir de Tours)
- 6 au 11 avril 2018 entraînements officiels Barcelone (Espagne)
- 12 au 15 avril 2018 Qualification continentale à Barcelone (Espagne)

*Une participation financière sera demandée pour le regroupement de mars et la qualification continentale en avril, la prise en charge sera complète en octobre pour les JOJ à Buenos Aires.*

### **4. Diffusion des sélections pour la compétition continentale à Barcelone**

La diffusion de la liste des athlètes sélectionnés (e)s pour la phase continentale aura lieu à l'issue du regroupement de sélection du 8 au 10 mars et au plus tard le lundi 19 mars sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

### **5. Epreuve continentale de Qualification – Barcelone 12 au 15 avril 2018**

#### **5.1 3ème temps de sélection – 15 Avril / 30 Mai 2018**

A l'issue des 2 épreuves Sprint (12 et 13/04) et Slalom (14 et 15/04) de Barcelone, un classement final combiné est effectué en additionnant pour chaque athlète les points des deux épreuves – cf. règlement JOJ 2018 en annexe.

Il faudra terminer dans les 6 premier(e)s européennes pour remporter automatiquement un quota synonyme de participation pour les JOJ.

Selon les quotas et places qualificatives obtenues sur cette compétition 0 à 1 athlète pourra être retenu(e) pour la participation aux Jeux Olympiques de la Jeunesse dans chacune des catégories, K1 Dame, K1 Homme, C1 Dame et C1 Homme.

**A partir :**

**Des résultats obtenus à Barcelone**, la FFCK sélectionnera un(e) titulaire et un(e) remplaçant(e) pour chaque épreuve, les inscriptions nominatives définitives sont à donner à la FIC pour le 30 août 2018, jusqu'à cette date, le, la remplaçant(e) peut être appelé pour une participation.

**6 Classement et Proposition de sélection suite à la qualification continentale de Barcelone :**

L'athlète ayant obtenu le quota pourra être retenu(e) si, il, elle termine au moins une fois dans les 3 premiers d'une des épreuves (course en ligne ou slalom) et que le second bateau ne remporte pas une des 2 épreuves (cas N°1).

Cas N°1

EXEMPLE	SLALOM	CEL	Total	Obtention du quota	Classement entre français	Proposition participation aux JOJ Buenos Aires
Athlète n°1	4	2	6(4+2)	OUI	1 <sup>er</sup>	OUI
Athlète n°2	7	3	10(7+3)	NON	2 <sup>ème</sup>	NON

En cas d'exæquo, c'est la meilleure place qui départage (Cas N°2)

Cas N°2

EXEMPLE	SLALOM	CEL	Total	Obtention du quota	Classement entre français	Proposition participation aux JOJ Buenos Aires
Athlète n°1	4	2	6(4+2)	OUI	1 <sup>er</sup>	OUI
Athlète n°2	3	3	6(3+3)	NON	2 <sup>ème</sup>	NON

Au cas où le quota est obtenu par l'athlète N°1 mais que l'athlète N°2 remporte une des 2 épreuves, la FFCK peut choisir de sélectionner celui, celle, ci. (Cas N°3)

Cas N°3

EXEMPLE	SLALOM	CEL	Total	Obtention du quota	Classement entre français	Proposition participation aux JOJ Buenos Aires
Athlète n°1	3	5	8 (4+5)	OUI	1 <sup>er</sup>	NON
Athlète n°2	10	0	10(10+0)	NON	2 <sup>ème</sup>	OUI

Au cas où le quota est obtenu sans intégrer les 3 premières places de l'une des épreuves, la FFCK peut choisir de sélectionner l'athlète ayant obtenu la meilleure place dans l'une des 2 épreuves. (Cas N°4)

Cas N°4

EXEMPLE	SLALOM	CEL	Total	Obtention du quota	Classement entre français	Proposition participation aux JOJ Buenos Aires
Embarcation n°1	4	5	9(4+5)	OUI	1 <sup>er</sup>	NON
Embarcation n°2	8	2	10(8+2)	NON	2 <sup>ème</sup>	OUI

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente des classements issus des présentes règles de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer les effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

La validation des sélections nominatives sera conforme aux règles communes applicables aux sélections des collectifs des Equipes de France.

Conformément aux conventions 2018 FFCK & athlètes, chaque athlète sélectionné(e) sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'action 2018 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un.e athlète ne peut honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement...), l'athlète suivant(e) au classement peut être sélectionné.e pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

#### **7 Diffusion des sélections pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse**

La diffusion de la liste des athlètes sélectionné(e)s pour les JOJ aura lieu à l'issue des compétitions de Barcelone et à partir de la liste des quotas obtenus par la France qui sera diffusée le 1<sup>er</sup> mai par la FIC.

La diffusion de la liste des athlètes sélectionnés (e)s pour les JOJ 2018 aura lieu au plus tard le vendredi 11 mai 2018 sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

Si besoin il faudra attendre le 30 mai, date de réattribution des quotas non utilisés par certaines nations, auquel cas, une liste complémentaire pourra être diffusée le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018.

#### **8 Programme prévisionnel de préparation et participation aux Jeux Olympiques de la Jeunesse 2018**

- *Dates à confirmer entre août et septembre pour un regroupement & entraînement du collectif France*
- *6 au 18 octobre Jeux Olympiques de la Jeunesse à Buenos Aires (Argentine)*

**En annexe** : 2 documents relatifs au règlement JOJ édités par la FIC et disponibles sur le site de la FIC.

